



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Add.1
26 septembre 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

MISE A JOUR SUR LA SITUATION D'URGENCE AU RWANDA

I. INTRODUCTION

1. A quelques mois des troubles intérieurs d'octobre 1993 au Burundi qui, à la fin de l'année, avaient contraint plus de 650 000 nationaux burundais à quitter leur pays, le Rwanda a expérimenté une fois de plus le traumatisme du bouleversement socio-politique et de la violence interethnique. En l'espace de quelques semaines, des centaines de milliers de personnes ont été tuées, suite aux événements tragiques du 6 avril 1994, date à laquelle un avion transportant les Présidents du Burundi et du Rwanda a été abattu, accident où les deux présidents et plusieurs ministres ont péri.

2. L'agitation qui a suivi a conduit à un exode massif de réfugiés (voir le tableau annexé sur les estimations relatives à la population réfugiée actuelle). La portée et le caractère des massacres au Rwanda ainsi que leurs conséquences restent une source de préoccupation majeure. Ils ont tant bouleversé la vie de la population que le HCR offre simultanément une protection et une assistance à une très importante population réfugiée, favorisant les retours spontanés et fournissant des secours aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Pour faire face à la crise de façon adéquate, le HCR a dû établir clairement des priorités de façon à mettre en oeuvre les activités appropriées, tout en ne perdant pas de vue le cadre conceptuel autorisant la flexibilité requise par une situation en évolution en rapide.

3. L'évolution au Burundi est également une source de grave préoccupation, dans la mesure où l'on y craint de plus en plus une répétition de la récente tragédie du Rwanda. L'agitation civile se poursuit, principalement à Bujumbura mais également dans les provinces de Kirundo et Cibitoke. Les partis politiques burundais ont marqué un pas

décisif et signé une Convention de gouvernement le 10 septembre 1994. L'élection d'un nouveau Président et l'établissement d'un nouveau gouvernement qui facilitera l'assistance internationale pour le relèvement du pays dépendent du résultat des négociations actuelles.

4. Outre l'attention portée à l'évolution au Burundi, les principales sources de préoccupations du HCR dans la région sont les suivantes:

- la sécurité des réfugiés et des agents de secours dans les pays d'asile;
- les conditions de sécurité au Rwanda pour le retour des réfugiés et la prévention de nouveaux exodes à partir du Rwanda; et
- la poursuite de l'assistance à l'échelle requise.

II. LA SECURITE DES REFUGIES ET DES RAPATRIES

5. Un degré de violence rare caractérise la situation dans les camps de réfugiés, particulièrement au Zaïre. Les meurtres, les agressions et le harcèlement des réfugiés sont le lot quotidien. Même les agents de secours ont été l'objet de menaces physiques de la part d'hommes armés de machettes et de haches.

6. Si le surpeuplement et la misère ont des répercussions néfastes sur l'ensemble de la situation, la responsabilité en matière de sécurité incombe essentiellement aux miliciens, agissant souvent pour le compte d'anciens dirigeants civils dont le but est de garder le contrôle sur la population réfugiée, d'empêcher le rapatriement et de bénéficier de la distribution d'assistance. Des groupes de bandits armés opèrent également dans tous les camps, particulièrement au Zaïre, où les problèmes de sécurité s'ajoutent à la présence d'anciens soldats rwandais dans les camps de réfugiés ou les environs.

7. Les conditions de sécurité préoccupantes ont des retombées directes sur les programmes d'assistance. Les groupes vulnérables ont moins accès à l'assistance alimentaire et le personnel médical des organisations non gouvernementales ne peut travailler la nuit, à un moment où les enfants dans les Centres pour les mineurs non accompagnés requièrent le plus une assistance médicale. Le HCR a pris des mesures dans les camps de Goma, en organisant des groupes de femmes et de personnes respectées, et en établissant davantage de points de distribution alimentaire afin d'améliorer la situation; toutefois, il faudra une action politique déterminée pour trouver une solution à ce problème.

8. A cet égard, le HCR a été en contact avec les autorités zaïroises, tant à Kinshasa qu'au niveau local. Le Secrétaire général, qui est lui-même gravement préoccupé par le problème et à qui le HCR a fait appel, a dépêché une mission au Zaïre du 12 au 14 septembre 1994, conduite par son Représentant spécial au Rwanda et composée de l'Envoyé spécial du HCR afin d'examiner les moyens de s'attaquer aux problèmes de sécurité avec les autorités compétentes au plus haut niveau.

9. Le plan d'action envisagé, qui a déjà fait l'objet d'un accord de la part des autorités, inclut le désarmement et le cantonnement des anciens soldats de l'armée rwandaise dans des sites éloignés des camps de réfugiés et des frontières entre le Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Il envisage également l'éloignement des anciens dirigeants rwandais de cette région. En dépit de la bonne volonté et des bonnes intentions des autorités, le Zaïre fait face à des difficultés politiques et économiques et aurait besoin d'une assistance internationale pour mettre en oeuvre ces mesures et garantir la sécurité dans les camps de réfugiés. Dans le cadre de son mandat et sous réserve de la disponibilité de fonds, le HCR est prêt à contribuer à la recherche de solutions au problème que pose la sécurité des réfugiés.

10. Des meurtres de réfugiés ont eu lieu au Burundi au cours des dernières semaines, avec un incident particulièrement grave dans la province de Kirundo en juin 1994 au cours duquel près de 100 réfugiés ont été massacrés. Egalement à Kirundo, en août 1994, un administrateur de terrain du HCR a été tué. Suite à des incidents de sécurité, surtout dans les provinces de Muyinga et Kirundo, des réfugiés ont fui en nombre croissant vers la République-Unie de Tanzanie. Le HCR a demandé aux autorités au plus haut niveau de mener l'enquête sur ces incidents et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les réfugiés et les agents de secours.

11. Tout comme au Zaïre, le contrôle exercé sur les réfugiés par les anciens dirigeants locaux et miliciens rwandais constitue la principale source d'insécurité dans les camps de réfugiés de la République-Unie de Tanzanie. Le HCR a oeuvré avec le Gouvernement pour accélérer le déploiement d'un contingent de police important dans les camps de réfugiés.

III. RETOUR VERS LE RWANDA

12. Le HCR estime que le rapatriement librement consenti des réfugiés vers le Rwanda constitue la meilleure solution à la crise de réfugiés pourvu qu'il s'effectue dans des conditions de sécurité et de dignité. Dans un pays qui a souvent connu des violations des droits de l'homme, attestée par les massacres qui se sont produits au cours de la récente guerre civile, la présence d'observateurs des droits de l'homme des Nations Unies étaye les mesures d'établissement de la confiance. Le HCR, moyennant sa présence sur le terrain et en coopération avec les observateurs des droits de l'homme désormais déployés, suit la situation d'ensemble en matière de sécurité dans le pays et particulièrement celle des rapatriés.

13. En dépit des bonnes intentions exprimées et des garanties données par le nouveau Gouvernement rwandais, il est fait état d'arrestations de rapatriés et de résidents ainsi que d'exécutions sommaires et de disparitions dans le Sud et le Sud-Est du pays. Les réfugiés récemment arrivés en République-Unie de Tanzanie ou au Zaïre font état de violence contre eux durant leur séjour au Rwanda. Le Gouvernement a été informé de ces conclusions, et tout en contestant ces allégations, a décidé de mener une enquête plus approfondie. Des dispositions sont prises pour que la Commission d'experts établie par la résolution 935 du Conseil de sécurité mène cette enquête.

14. Alors que le retour depuis les pays voisins de réfugiés qui ont quitté le Rwanda après avril 1994 n'a pas été massif, un nombre important de réfugiés ayant quitté le pays entre 1959 et 1993 reviennent (voir paragraphe 34). Bon nombre occupent des maisons et des terres abandonnées par ceux qui ont fui depuis avril. Bien que le gouvernement ait affirmé à maintes reprises que le droit à la propriété sera respecté et qu'il entend agir dans l'esprit de l'Accord d'Arusha, les maisons vides et les terres abandonnées continuent d'être occupées. Le fait que ces rapatriés s'installent sur des terres abandonnées par leurs propriétaires est une des principales sources de préoccupations du HCR et fait l'objet d'un dialogue constant avec les autorités.

15. En tant qu'agence mandatée pour protéger les réfugiés et promouvoir le rapatriement librement consenti, le HCR fournit une assistance aux mouvements de rapatriement spontanés moyennant un nombre important de partenaires d'exécution et une étroite coopération avec d'autres institutions des Nations Unies. Les préparatifs du HCR pour un rapatriement massif se poursuivent, bien que le rapatriement librement consenti vers le Rwanda soit un processus complexe et, selon toute probabilité, long. Dans ce contexte, au début de septembre, une réunion informelle a été organisée à Addis Abeba avec des fonctionnaires de cinq pays touchés par la situation d'urgence, les observateurs présents aux négociations d'Arusha, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Haut Commissaire. Il a été convenu que les accords tripartites de rapatriement (Rwanda-HCR-Pays d'asile) devaient être officialisés et qu'une commission conjointe serait établie pour garantir l'existence de conditions minima propices au rapatriement et à l'appui du processus de rapatriement.

IV. REACTION D'URGENCE ET SECOURS

16. En avril et juillet 1994, des mouvements très soudains et considérables de réfugiés ont eu lieu - deux millions de personnes ont fui le Rwanda à la recherche d'un havre au Burundi, en République-Unie de Tanzanie et à l'est du Zaïre. En quelques jours, ils ont traversé la frontière et se sont installés dans des zones écologiquement fragiles, près des frontières. Alors que la sécurité reste un problème, en l'attente d'une action politique déterminée et d'un suivi, les réfugiés ont été assistés par les efforts collectifs des ONG, du personnel gouvernemental et des institutions humanitaires des Nations Unies.

17. L'ampleur et la complexité de l'exode vers Goma a requis des approches novatrices, telles que la création d'"ensembles de services" (voir paragraphe 23) et le développement d'une capacité immédiate de transport des secours d'urgence dans la région. Dans un effort associant de nombreux donateurs et des institutions humanitaires des Nations Unies, un pont aérien, sur le modèle de l'expérience de Sarajevo, a été rapidement organisé, avec une cellule de coordination établie au Siège du HCR. En quelques jours, le pont aérien était tout à fait opérationnel et des équipages de vol, du personnel au sol et des équipes de coordination aérienne géraient une opération de secours 24h/24h. Le pont aérien, dans un premier temps seulement jusqu'à Goma, plus tard vers Kigali et Bukavu, a permis d'organiser 2 000 vols entre juillet et la mi-septembre.

A. République-Unie de Tanzanie et Ouganda

18. En République-Unie de Tanzanie, 60 agents internationaux du HCR travaillent avec plus de 25 ONG pour assister plus de 500 000 réfugiés dans les provinces de Ngara et Karagwe. Bien que la fourniture d'une assistance à cette très importante population réfugiée se soit stabilisée, la situation reste précaire: la disponibilité en eau est au-dessous du niveau acceptable et le taux de mortalité est élevé. Il convient de remarquer, toutefois, que les statistiques sont faussées par l'état de santé très préoccupant des nouveaux arrivants, bien qu'ils constituent une minorité et expliquent, pour l'essentiel, le taux de mortalité (dans une communauté du camp de Lumasi par exemple, ils représentent 38 % de la population mais 75 % du taux de mortalité).

19. Avec l'appui d'ECHO, le HCR, les partenaires d'exécution et le Gouvernement améliorent l'enseignement primaire dans les camps moyennant l'achat de tentes-écoles, la formation et le paiement de professeurs recrutés parmi la population réfugiée. En étroite coordination avec le Gouvernement tanzanien, le HCR et les partenaires d'exécution mettent au point deux grands projets touchant à l'environnement et couvrant la distribution de bois de chauffage, la signalisation des arbres, la fourniture de réchauds à faible consommation de bois et le reboisement.

20. Outre les neuf sites de réfugiés existants, d'autres sont actuellement identifiés afin de décongestionner certains des camps les plus vastes pour répondre à l'afflux ininterrompu de réfugiés et afin d'offrir une solution d'urgence face à un nouvel exode.

21. Le HCR assiste quelque 10 000 réfugiés rwandais dans les camps de transit de Kiboro et Rwembogo en Ouganda. La population s'est stabilisée et les plans sont prêts pour le transfert de réfugiés vers Oruchinga, plus loin de la frontière, où des terres arables sont disponibles. Quelque 120 000 réfugiés rwandais, dont certains sont en Ouganda depuis 1959, sont rentrés spontanément.

B. Est du Zaïre

22. A la mi-septembre 1994, le HCR avait déployé 80 agents internationaux à l'est du Zaïre, géré des programmes et des opérations couvertes par les bureaux de Goma, Bukavu et Uvira. Bien que la sécurité reste un problème essentiel, l'assistance aux réfugiés de Goma s'est améliorée et l'urgence a été surmontée, bien que ce ne soit pas le cas à Bukavu ou Uvira. On estime qu'il y a jusqu'à un million de réfugiés rwandais au nord et au sud Kivu. En outre, quelque 145 000 réfugiés burundais se trouvent dans la région d'Uvira.

23. L'afflux soudain et très important de réfugiés à Goma (près d'un million de personnes en quatre jours) a démontré que les approches traditionnelles ne constituaient pas une réponse efficace à cette crise très complexe. Bien que les chiffres à eux seuls attestent le caractère extraordinaire de cette situation, une logistique très complexe et un environnement hostile l'ont rendue presque impossible à gérer. Cette prise de conscience a poussé le HCR à adopter une approche novatrice et à lancer un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent des "ensembles de services".

Cette approche, et la réaction des donateurs, a permis de faire face à une situation dramatique; si de nombreux réfugiés ont perdu la vie, d'autres auraient péri sans la coopération très efficace et les efforts concertés des ONG, du personnel gouvernemental, des donateurs et des institutions humanitaires des Nations Unies.

24. Bien qu'il reste encore trop élevé, le taux de mortalité a diminué. Une assistance médicale est disponible dans tous les camps et une épidémie de choléra a été contenue bien que la dysenterie reste un problème. Des campagnes de vaccination ont été conduites dans tous les camps. Dans le secteur de la santé, les partenaires d'exécution du HCR se concentrent sur les soins de santé primaire et la prévention moyennant le recrutement d'agents de santé communautaire.

25. Grâce à la création d'une capacité de transport et d'approvisionnement alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM), des vivres en quantité suffisante sont distribués dans tous les camps de Goma ainsi qu'à Bukavu et Uvira. Toutefois, les enquêtes menées à Goma indiquent qu'un grand nombre de personnes souffrent de malnutrition, ce qui, vu l'approvisionnement presque adéquat de vivres, révèle une distribution inéquitable, problème intimement lié à la sécurité dans les camps. Afin de lutter contre la malnutrition, des programmes d'alimentation spéciale ont été lancés à Bukavu. La priorité est maintenant accordée à la distribution de toiles plastiques, un article essentiel alors que s'annonce la saison des pluies.

26. La distribution d'eau s'est améliorée à Goma, mais l'assainissement reste un problème préoccupant en raison de la nature du terrain: les camps sont situés sur des terres volcaniques, ce qui rend difficile la mise en oeuvre d'un vaste programme de construction de latrines. Bien que les donateurs soient très réceptifs aux besoins dans le secteur de l'eau et de la santé, le nécessaire d'assainissement n'a pas fait l'objet du même appui.

27. L'identification de sites pour les camps de réfugiés reste un problème préoccupant dans la région très peuplée et très cultivée de Bukavu. Il y a également des problèmes agraires très complexes impliquant des individus, des communautés et des services gouvernementaux. Le résultat est qu'en dépit des efforts du HCR et de ses partenaires d'exécution, il y a encore des milliers de réfugiés dans les rues de Bukavu ainsi que d'autres à l'extérieur des camps dans les environs.

28. L'enregistrement des réfugiés a commencé à Goma (et devrait être achevé à la fin septembre 1994) et est prévu à Bukavu. Des statistiques de réfugiés plus exactes aideront à améliorer la distribution des denrées alimentaires et non alimentaires et à fournir une protection plus efficace. Le résultat du recensement sera également pris en considération dans la mesure où le HCR, en coopération avec les autorités locales, s'efforce de rechercher de nouveaux sites dans les régions de Goma, Bukavu et Uvira.

C. Burundi

29. Avec six bureaux et 46 agents internationaux, le HCR et 16 partenaires d'exécution parmi les ONG fournissent une assistance à quelque

270 000 réfugiés rwandais qui ont fui le Burundi entre 1959 et 1993 ainsi qu'après avril 1994. L'ancienne population réfugiée a commencé à rentrer spontanément. D'autres candidats au rapatriement librement consenti sont enregistrés par le HCR au Burundi en coordination avec le Bureau du HCR à Kigali.

30. Excepté quelque 10 000 réfugiés, la nouvelle population (207 000) a été hébergée dans des camps ayant des services de base: des voies d'accès ont été ouvertes, des services d'assainissement et d'adduction d'eau ont été installés et des services de santé ont été mis à disposition. Une assistance individuelle sous la forme de toiles plastique, de couvertures, de jerricans et d'ustensiles de cuisine est distribuée à la plupart des familles. Toutefois, étant donné les besoins d'urgence à Goma et Bukavu, plusieurs articles censés être livrés dans les camps de réfugiés au Burundi ont été réorientés vers ces camps. A la mi-septembre 1994, des articles de remplacement ont commencé à arriver à Bujumbura afin d'être distribués parmi les réfugiés les plus nécessiteux.

31. La fourniture de l'assistance aux rapatriés (quelque 500 000 personnes ayant fui le Rwanda après les événements d'octobre 1993 et rentrées au Burundi après avril 1994) a été perturbée par plusieurs facteurs: l'absence de sécurité dans les régions de retour; l'éloignement géographique des lieux de retour; la situation d'urgence des réfugiés rwandais au Burundi; et l'urgence à Goma et Bukavu vers où, comme il est indiqué ci-dessus, certains stocks d'articles d'urgence dans la région ont été réorientés.

32. En raison de la rareté des terres disponibles, un nombre important de ces rapatriés sont toujours dans les camps ou hébergés dans des abris temporaires. En conséquence, ils dépendent de la communauté internationale pour une assistance jusqu'à ce qu'une solution au problème des terres soit trouvée (l'assistance du HCR aux rapatriés disposant de terres porte essentiellement sur la distribution de semences et d'outils afin de les aider à devenir autosuffisants). Les camps de rapatriés offrent des services essentiels tels que l'eau, la santé, l'assainissement et l'éducation. La terre continue d'être une question politique sensible au Burundi et à l'heure actuelle, compte tenu de la situation explosive, le HCR n'a pas été en mesure de soulever ces questions auprès des autorités.

D. Rwanda

33. Dans le but de fournir une assistance immédiate à l'ensemble des rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire nécessiteuses dans les régions de retour au Rwanda, le HCR a conclu un accord avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) concernant le transport des rapatriés. Les ONG offrent un appui technique à l'opération de transport et gèrent les "relais d'étapes" aménagés le long des routes de retour. A chacun des relais, des services d'urgence ont été établis, fournissant aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire une assistance médicale, de l'eau et des vivres. Le HCR fournit également aux rapatriés un nécessaire de rapatriement contenant du savon, des couvertures, des jerricans et des matelas.

34. On estime qu'environ 450 000 réfugiés étaient rentrés au Rwanda à la mi-septembre (210 000 depuis l'Est du Zaïre, 120 000 depuis l'Ouganda et 120 000 depuis le Burundi). Un certain nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire dans le Sud-Ouest du pays sont rentrées dans la région entre Butare et Gitarama; la mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR), l'OIM et le HCR ont fourni une aide au transport.

35. Avec le début de la saison des pluies, la distribution rapide de semences et d'outils agricoles est d'une importance cruciale pour permettre aux rapatriés de progresser rapidement vers l'autosuffisance. Des semences et des outils agricoles sont également distribués aux résidents nécessiteux. Les réfugiés qui rentrent chez eux reçoivent également des toiles plastique pour se construire des abris temporaires en attendant la remise en état de leur maison moyennant des matériaux locaux. Les besoins de logement de groupes particuliers de rapatriés, après leur longue absence allant de 20 à 30 ans, ont été examinés conjointement par le HCR, le Gouvernement et d'autres institutions des Nations Unies.

36. Les évaluations initiales faites par le HCR dans les communautés de retour indiquent que le secteur de la santé présente un des plus graves problèmes dans le pays: l'infrastructure de base a été endommagée, la plupart du personnel formé a quitté le pays et aucun médicament et équipement médical n'est disponible. Le HCR a identifié certains centres de santé dans des régions éloignées devant être remis en état de toute urgence et recevoir un équipement pour faire face aux arrivées de rapatriés et à ceux qui sont en transit vers leur village d'origine. Plusieurs accords ont été signés avec les ONG pour mettre en oeuvre des projets dans ce secteur.

37. Les établissements d'enseignement ont également été pillés et/ou détruits. Le HCR planifie, à ce stade, sa participation à la remise en état de certains établissements d'enseignement dans les zones accueillant des rapatriés. L'identification de bâtiments éloignés, à réparer et à équiper dans les zones rurales, sera entreprise en coordination avec le Ministère de l'éducation et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui constituent les principales agences assistant le gouvernement dans ce secteur.

38. Alors que le HCR coordonne ses activités de secours pour les réfugiés dans les pays d'asile conformément à son mandat traditionnel, dans le cas du Rwanda, il participe aux efforts des Nations Unies sur la base du partage des responsabilités entre les institutions des Nations Unies.

39. Les activités de relèvement communautaire limitées du HCR font partie du Plan global de normalisation de la situation d'urgence au Rwanda préparé par le Bureau des Nations Unies pour la situation d'urgence au Rwanda. En vertu de ce plan, le HCR partage la responsabilité avec les institutions sectorielles compétentes des Nations Unies, sous la coordination globale de ce Bureau. Dans ce contexte, et en raison du partage interne des responsabilités, le HCR a été invité à jouer un rôle de premier plan dans l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur du territoire au sud-ouest du Kivu. Bien que cela ait été considéré, dans un premier temps, comme une mesure préventive pour éviter tout nouvel exode, les personnes

déplacées à l'intérieur du territoire continuent de recevoir l'assistance du HCR.

40. Les programmes et activités du HCR au Rwanda sont menées à bien par ses partenaires d'exécution et 48 agents internationaux travaillent dans le pays. Depuis l'annonce du cessez-le-feu au Rwanda, le HCR a rouvert sa délégation dans la capitale à Kigali et créer cinq bureaux extérieurs (à Gisenyi, Gikongoro, Butare, Cyangugu et Kibungo). Plus de 100 ONG participent aux opérations au Rwanda.

V. MINEURS NON ACCOMPAGNES

41. Le problème des mineurs non accompagnés a atteint de telles proportions (une estimation modeste évalue leur nombre à 60 000 dans les cinq pays de la zone d'urgence) qu'il requiert la coordination et la coopération très étroites de toutes les institutions présentes. Plusieurs ONG, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'UNICEF et le HCR travaillent de concert à l'élaboration d'approches face à ce problème ainsi qu'à la mise en oeuvre des projets.

42. Les principes directeurs sur l'adoption de mineurs non accompagnés, publiés par le CICR, l'UNICEF et le HCR, fournissent un cadre d'action dont la caractéristique marquante est le fait que les enfants dans une situation d'urgence ne peuvent être adoptés. Dans la mesure où la plupart des enfants non accompagnés ne sont pas des orphelins, ils ont surtout besoin d'une prise en charge provisoire en vue de retrouver éventuellement leur famille.

43. Dans le cadre de la politique régionale du HCR sur les mineurs réfugiés non accompagnés, les activités suivantes sont mises en oeuvre: appui aux institutions gouvernementales et aux ONG aidant les familles adoptives, appui aux projets des ONG qui visent à contribuer à la réunification des enfants réfugiés et rapatriés séparés de leurs parents/gardiens à la suite du conflit; et aide d'urgence aux centres communautaires existants hébergeant des mineurs non accompagnés.

44. Dans la mesure où la sécurité physique des mineurs non accompagnés est assurée et que leurs besoins matériels essentiels sont couverts de façon satisfaisante dans les pays d'asile, le HCR ne préconise pas encore leur rapatriement vers le Rwanda. La réhabilitation de Kigali et d'autres lieux est une condition préalable à la réintégration couronnée de succès des groupes vulnérables tels que les mineurs non accompagnés. Le mouvement de rapatriement des adultes n'a pas encore pris son essor et les groupes vulnérables ayant besoin de systèmes d'appui au Rwanda ne devraient pas être parmi les premiers à rentrer.

VI. BUDGET ET FINANCEMENT

45. En juillet 1994, le HCR a lancé un appel couvrant les besoins pour l'opération d'urgence au Burundi et au Rwanda, y compris le rapatriement, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1994. Le nombre total de réfugiés et de rapatriés ayant besoin d'une assistance était alors

estimé à 700 000 réfugiés, dont 600 000 rapatriés burundais alors qu'un crédit était prévu pour l'achat d'articles ménagers à l'intention de 500 000 personnes supplémentaires. Le document incluait également un appel de dernière minute visant à recueillir les fonds nécessaires pour couvrir les besoins immédiats, pendant trois mois, d'un nombre estimatif de 1 700 000 nouveaux réfugiés rwandais ayant cherché asile au Zaïre depuis le 13 juillet 1994.

46. L'appel combiné s'élève à 258,2 millions de dollars E.U. et, une semaine avant la fin septembre 1994, un montant de 194,8 millions de dollars E.U. avait été reçu sous forme de contributions, dont 158,3 millions déjà engagés. Le HCR passe actuellement en revue ses besoins globaux pour 1994, particulièrement les besoins jusqu'à la fin de l'année, compte tenu de l'afflux de juillet 1994 au Zaïre ainsi que des besoins d'un nombre accru de rapatriés rwandais. Ces besoins devraient accuser une augmentation de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars E.U.

47. Les besoins du HCR en 1995 au titre de l'assistance aux réfugiés et rapatriés burundais et rwandais seront présentés ultérieurement, compte tenu du caractère évolutif de la situation actuelle. Les donateurs seront constamment tenus informés de l'évolution de la situation et des besoins des programmes d'assistance du HCR.

VI. PERSPECTIVES

48. Les conditions prévalant dans les camps de réfugiés des pays d'asile restreignant leur droit au retour, la destruction des infrastructures et des services et la sécurité intérieure dans le pays d'origine constituent les principaux obstacles au rapatriement des réfugiés rwandais. Seuls l'établissement de conditions sûres dans les pays d'asile et un processus de réconciliation pacifique, entrepris parallèlement à la réhabilitation des infrastructures du pays, garantira le retour massif des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire vers leur lieu d'origine.

49. Le HCR est vivement préoccupé par le grand nombre de réfugiés dans les pays d'asile, ce qui représente un facteur de déstabilisation dans la région. La viabilité d'un programme d'aide prolongée pour ces deux millions de réfugiés est également une source de grave préoccupation. Le HCR continuera d'oeuvrer à la recherche d'une solution durable au problème et à chercher l'appui nécessaire pour la création de conditions propices au rapatriement librement consenti. Toutefois, dans la mesure où un rapatriement massif n'est pas envisageable à l'heure actuelle, l'assistance des réfugiés dans les camps doit être maintenue et améliorée.

50. Entre-temps, de nouveaux types de camps doivent être identifiés et aménagés pour permettre de décongestionner les camps existants et améliorer les conditions de sécurité et la fourniture d'une assistance. En raison de la nature de la fuite des réfugiés, la plupart des camps sont actuellement trop proches de la frontière, ce qui représente une menace éventuelle pour la sécurité des réfugiés et qui aggrave les tensions prévalant dans la région. En outre, les ressources naturelles, les infrastructures et les services locaux dans les pays d'asile sont mis très durement à l'épreuve par la présence constante d'une population réfugiée si importante. Les

écoles de Bukavu et Goma occupées par les réfugiés ainsi que la destruction de la végétation dans le camp de Benaco ne constituent que deux illustrations de ce problème.

51. Afin de réduire les frais d'opération et de tenir compte de la fermeture de l'antenne de coordination du pont aérien d'Entebbe à la fin septembre, le pont aérien du HCR sera réduit et son antenne sera transférée à Kigali. Le HCR utilisera des compagnies de transport commercial pour acheminer les articles de secours depuis Dar es Salaam et Mombasa vers le Zaïre, le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. La plupart des marchandises seront acheminées par la route, mais il sera également fait appel au transport ferroviaire.

52. Selon les études de faisabilité récemment achevées, des articles de secours seront livrés à Kigali, Bujumbura, Ngara, Kigoma et Goma d'où ils seront transportés par les camions du HCR ou ceux des partenaires d'exécution jusqu'aux entrepôts locaux. Il y a d'autres plans pour imprévus (y compris un nouvel accroissement de la capacité du pont aérien), dans le cas où la situation politique, les conditions de sécurité ou autres, entraveraient le trafic routier ou le passage des frontières. Un stock régional d'urgence d'articles non alimentaires est établi pour couvrir les besoins de 500 000 personnes. Il sera sollicité, si nécessaire, pour couvrir une nouvelle situation d'urgence dans la région où des besoins immédiats se faisant jour dans le cadre d'opérations déjà en cours.

VII. EXPERIENCE ACQUISE

53. Bien que la crise ne soit pas réglée, le HCR et ses principaux partenaires ont déjà acquis une expérience importante qui doit être étudiée de près afin de systématiser l'information et les connaissances recueillies. Avec cet objectif à l'esprit, le HCR invitera prochainement à un "post-mortem" ses principaux partenaires d'exécution pour tirer les leçons de l'expérience. Sans négliger les activités traditionnelles d'une opération d'urgence, ce "post-mortem" privilégiera l'étude des nouvelles expériences.

54. L'un des sujets présentant un grand intérêt est celui des "ensembles de services", un concept mis au point pour faire face à l'afflux vers Goma. Ces "ensembles" ont eu un impact positif et essentiel et ont permis de gérer la crise de Goma. Toutefois cette approche comprend des aspects qu'il convient d'améliorer, notamment, l'établissement de critères indiquant le moment où les "ensembles de services" sont requis; une définition plus précise des services nécessaires afin de mieux indiquer aux donateurs éventuels le type et le volume des ressources requises ainsi que la durée prévue de l'intervention et, enfin, un mécanisme de transfert aux partenaires d'exécution traditionnels.

55. La réaction du HCR à la situation d'urgence doit être examinée tant au plan de sa propre capacité interne - déploiement de personnel et établissement de bureaux extérieurs, livraison immédiate des fournitures, coordination entre le Siège et le terrain, etc. - qu'au plan de sa contribution - compétences et responsabilités statutaires - aux efforts

plus larges déployés dans le cadre des mécanismes d'intervention d'urgence de la communauté internationale. Une évaluation semblable pourrait être entreprise par les principaux partenaires d'exécution du HCR pour enrichir la réflexion sur un aspect clé de ce "post mortem": le lien entre la dynamique de la situation d'urgence et la dynamique du système d'appui à la réponse d'urgence.

56. L'opération au Rwanda et au Burundi a été, et est toujours, très complexe et a souffert de contraintes logistiques, institutionnelles, politiques et administratives. Dans le contexte de l'évaluation proposée, il serait également utile pour le HCR et ses principaux partenaires d'identifier les besoins de préparation à une nouvelle crise de réfugiés éventuelle dans la région, compte tenu de la pénurie actuelle de sites et des contraintes écologiques, des problèmes de sécurité dans les camps de réfugiés et de la surexploitation des services dans les différents pays d'asile.

CHIFFRES CONCERNANT LES REFUGIES RWANDAIS ET BURUNDAIS*

PAYS D'ASILE	PAYS D'ORIGINE		TOTAL
	BURUNDI	RWANDA	
BURUNDI (1)		277 000	277 000
RWANDA (2)	6 000		6 000
REP. – UNIE DE TANZANIE (3)	40 000	510 000	550 000
OUGANDA		10 000	10 000
BUKAVU ZAIRE (Sud Kivu) (4) UVIRA	145 900	450 000 32 200	628 100
ZAIRE (Nord Kivu) (5) GOMA		850 000	850 000
TOTAL	191 900	2 129 200	2 321 100

* Tous les chiffres sont des estimations et ont été arrondis.

Notes:

1 – Population réfugiée d'après avril: 207 000

Population entre 1959 et 1993: 70 000

Les réfugiés de l'ancienne population s'enregistrent aux fins de rapatriement librement consenti depuis le 19 septembre.

2– L'information dont disposait le HCR au début de septembre indique que la plupart des réfugiés burundais au Rwanda ont quitté le pays, soit pour rentrer chez eux, soit pour chercher asile dans les pays voisins. Les bureaux extérieurs du HCR s'efforcent toujours de déterminer où se trouve cette population.

3– Bien qu'à un rythme inférieur, l'afflux des réfugiés rwandais se poursuit (entre le 10 et le 16 septembre, quelque 5 000 nouveaux arrivants ont été enregistrés à Ngara). Leur état de santé est préoccupant – déshydratation, malnutrition, maladies – et bon nombre d'entre eux portent les marques de coups de machette. Suite aux incidents dans les provinces de Muyinga et Kirundo en particulier, les Burundais d'origine hutue se sont dirigés en nombre croissant vers la République–Unie de Tanzanie: 989 en août, 635 au cours de la première semaine de septembre et environ 250 par jour entre le 10 et le 17 septembre.

4– Bukavu – avec l'afflux de la fin août, le nombre estimatif de nouveaux réfugiés porte les totaux à 450 000 personnes, dont 200 000 auraient besoin de l'assistance du HCR.

Uvira – même sans nouvel afflux en provenance du Rwanda ou du Burundi, la population d'Uvira augmentera encore, dans la mesure où davantage de réfugiés (jusqu'à 50 000) de la région de Bukavu sont transférés dans les camps d'Uvira.

5– Chiffres de travail jusqu'à ce que l'enregistrement des réfugiés soit achevé.

19/09/94